

Image not found or type unknown



Bonjour esque en peux travailler avec le visa d'installation

Par **nadir**, le **01/10/2013** à **22:37**

bonjour je possédé un visa d'installation asque je peux travailler avec ou j'attend la carte de séjour Pasques le rend veau il est très loin pour déposer le dossier de la carte de séjour de le 30/09/2013 jusqu'à 17/02/2014 merci d'avoir m'informer